

INSCRIPTION OU RE-INSCRIPTION AU STAPS DE FONT-ROMEUE

Pour les nouveaux entrants : Les démarches d'inscription commencent après acceptation sur Parcoursup (vœux confirmé) ou Ecandidat (Avis favorable de la commission)

| QUE DOIS-JE FAIRE ? | QUAND ? | EN CAS DE DIFFICULTE |
|---|---|--|
| 1 – Je règle ma contribution CVEC https://cvec.etudiant.gouv.fr/ | Avant mon inscription à l'Université <i>Le numéro d'attestation sera demandé lors de l'inscription</i> | J'utilise le formulaire de contact sur le site CVEC |
| 2 – Je me préinscris en ligne SANS PRENDRE DE RENDEZ-VOUS https://www.univ-perp.fr/fr/je-minscris/inscription | A partir du 08 juillet 2021 | Le site ne fonctionne pas : Le serveur est peut être surchargé, réessayer plus tard <i>Pas d'inquiétude, vous pourrez finaliser votre inscription jusqu'au 10 septembre 2021. Une assistance pour les démarches en ligne sera assurée au STAPS à la rentrée.</i> |
| 3 – Je dépose mes justificatifs en ligne* https://inscriptions.univ-perp.fr/pjweb/page/login.jsf | A partir du 12 juillet 2021 | J'ai une question sur le contenu de mon inscription : Je contacte le STAPS |
| 4 – Je complète le questionnaire en ligne pour choisir mes options (APS, langues) : https://staps.univ-perp.fr/fr/scolarite/inscription | Avant le 1^{er} septembre 2021 <i>Ce questionnaire permet d'établir les groupes d'options sportives. Certaines APS étant très demandées, il est conseillé de le compléter le plus tôt possible.</i> | Je contacte le STAPS staps-f@univ-perp.fr |
| 5 – Je dépose les documents complémentaires obligatoires demandés au STAPS de Font-Romeu sans prendre de rendez vous | Du 30 août au 10 septembre 2021 <i>Aucun dossier ne sera accepté en dehors de ces dates. Les dossiers doivent être déposés physiquement. Les documents reçus par courrier ou mail ne seront pas pris en compte.</i> | |

PIECES A DEPOSER OBLIGATOIREMENT AU BUREAU D'INSCRIPTION DU STAPS A FONT-ROMEU :

Aucune photocopie ne sera effectuée sur place et aucun dossier incomplet ne sera accepté.

- Confirmation d'inscription en ligne
- Attestation de paiement en ligne
 - ou chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'UPVD
Aucun autre mode de paiement ne sera accepté
 - ou copie de la notification d'attribution conditionnelle de bourse
- 1 Enveloppe timbrée à 50g, libellée à vos noms et adresse
(l'adresse doit être valable en juillet 2022 pour recevoir le relevé de notes en fin d'année)
- Licence uniquement : Certificat médical délivré par un médecin du sport
Merci d'utiliser le modèle disponible sur <https://www.univ-perp.fr/fr/je-minscris/inscription>
- Première inscription uniquement : Photo d'identité (inscrire nom et n° étudiant au dos)
- Réinscriptions : apporter la carte étudiant pour mise à jour
- Pour les L2 uniquement : Attestation PSC1 ou PSE1 si vous l'avez déjà obtenu



Tous les étudiants en Licence et Master doivent obligatoirement se présenter au bureau d'inscription STAPS à Font-Romeu avec les documents demandés pour confirmer leur inscription ou leur réinscription

Entre le 30 août et le 10 septembre 2021

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE SUR LE SITE DE FONT-ROMEU EN DEHORS DE CETTE PERIODE

Si vous ne pouvez pas effectuer vos démarches en ligne ou rencontrez des difficultés, des ordinateurs seront à disposition au STAPS et une assistance vous sera proposée à **partir du 30 août 2021**

Munissez vous des documents à joindre, d'une carte bancaire et de vos identifiants CROUS, Parcoursup, INE, Ecandidat...

*VOUS DEVEZ DEPOSER CERTAINES PIECES EN LIGNE SUR LE SITE DE PRE-INSCRIPTION

(Liste exhaustive à télécharger sur notre site internet) :

<https://inscriptions.univ-perp.fr/pjweb/page/login.jsf>

Tous les documents non déposés en ligne doivent être apportés lors de votre inscription début septembre à Font-Romeu (de préférence sur clé USB)



COMMENT OBTENIR MA CARTE ETUDIANT ET MON CERTIFICAT DE SCOLARITE ?

Le dossier d'inscription doit d'abord être complet et validé par la scolarité.

Je récupère ma carte étudiant et mon certificat de scolarité à la B.U. STAPS dès que les affichages m'indiquent qu'ils sont disponibles. Je peux aussi éditer le certificat de scolarité depuis mon [ENT](#).

J'AI PERDU MA CARTE ETUDIANT ET JE ME REINSCRIS

Je dépose avec mon dossier de réinscription un chèque de 6€ (à l'ordre de l'agent comptable de l'UPVD)
Je pense à noter mon nom et mon numéro étudiant au dos du chèque

Ou je paye ma carte étudiant en ligne : "[carte perdue ou volée](#)". Elle sera à récupérer à la B.U. STAPS de Font-Romeu